



AVIS DE COURSE

Championnat de France Cormoran

Yacht Club de Saint Briac

Grade 3

du vendredi 4 juillet 2025 au dimanche 6 juillet 2025

Baie de Saint Briac sur Mer.

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 RÈGLES

La compétition est régie par

- 1.1 • les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 • les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles **après 12h00 le 01 juin 2025 au Yacht Club de Saint Briac** et sur le site web du YCSB à l'adresse : <https://www.ycsb.fr/yacht-club/CdF2025>.

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

2.3 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://www.ycsb.fr/yacht-club/CdF2025>.

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la classe CORMORAN

- 4.2** Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1**
- a. Pour chaque concurrent, être en possession :
 - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
 - c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.2.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription récupérable en ligne sur <https://anccormoran.org> et en l'envoyant, avec les droits requis, à **ANC CORMORAN - 5 rue François de Kermenguy, 29660 Carantec** jusqu'au 30 juin 2025.
- 4.4** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://anccormoran.org> (méthode recommandée).
- 4.5** Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6** Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : jusqu'au vendredi 4 juillet 2025 – **10h00** sur le site de la compétition auprès du Yacht Club de Saint Briac.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Jusqu'au 31/05/2025	Après le 01/06/2025
<i>Cormoran</i>	<i>150€</i>	<i>200€</i>

Est inclus dans les droits d'inscription la participation au repas des équipages prévu le vendredi 4 juillet au soir.

5.2 Les droits d'inscription n'incluent pas les frais de mise à l'eau. Si un grutage est requis, une participation aux frais d'un montant de 85€ sera demandée (pour les deux manutentions : dépose remorque sur sable et repose sur remorque).

6 PUBLICITÉ

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À	De	À
<i>Mercredi 02 juillet 2025</i>	<i>14h00</i>	<i>18h00</i>		
<i>Jeudi 04 juillet 2025</i>	<i>10h00</i>	<i>12h00</i>	<i>14h00</i>	<i>16h00</i>
<i>Vendredi 03 juillet 2025</i>	<i>08h00</i>	<i>10h00</i>		

Briefing coureur :

Date	À	Lieu
<i>04 juillet</i>	<i>11h30</i>	<i>Terrasse YCSB</i>

Autre :

Date	À	Détail
<i>04 juillet</i>	<i>Après les courses</i>	<i>Repas des équipages</i>
<i>06 juillet</i>	<i>Après les courses et au plus tard à 16h00</i>	<i>Proclamation des résultats et remise des prix</i>

- 8.2 Contrôles de l'équipement et jauge :
- Mercredi 02 juillet de 14h00 à 18h00
 - Jeudi 03 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 - Vendredi 04 juillet de 08h00 à 11h00
 - Et pendant toute la durée des régates

8.3 **Jours de Course**

Date	Cormoran
Vendredi 4 juillet 2025	Courses comptant pour le Championnat de France
Samedi 5 juillet 2025	Courses comptant pour le Championnat de France
Dimanche 6 juillet 2025	Courses comptant pour le Championnat de France

- 8.5 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est :

Date	Heure	Classe
Vendredi 4 juillet 2025	14h00	Cormoran
Samedi 5 juillet 2025	09h30	Cormoran
Dimanche 6 juillet 2025	09h30	Cormoran

- 8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

9 **CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT**

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
- 9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement **à partir du mercredi 2 juillet 2025 – 10h00 et jusqu'au vendredi 4 juillet 2025 – 11h00 (limite impérative)**.
- 9.3 Le CT pourra procéder à des contrôles sur l'eau, à tout moment pour s'assurer qu'aucune modification n'a été apportée et que le matériel de sécurité est bien à bord.
5 bateaux pris au hasard pourront être pesés et contrôlés à leur arrivée avant leur mise à l'eau.
- 9.4 Pendant toute la durée du championnat les bateaux devront disposer de l'armement réglementaire obligatoire de sécurité conformément aux textes officiels (division 240) et aux directives de la FFV. L'équipement suivant peut être contrôlé ou mesuré :
- Un équipement individuel de flottabilité (E.I.F) de 50N pour les personnes de moins de 30kg et de 100N pour les personnes de plus de 30 Kg ;
 - Un dispositif d'assèchement manuel (pompe ou seau) ;
 - Un dispositif de remorquage : cordage flottant de 10 m minimum et de diamètre 6 minimum ;
 - Une ligne de mouillage composée de :
 - une ancre (grappin interdit) de 3.5 kg minimum ;
 - 4 mètres de chaîne de 6 mm minimum ;
 - 1 câblot de 20 m de 8 mm minimum ;
 OU BIEN
 - une ancre légère (le grappin n'est pas autorisé) ;
 - 24mm de bout plombé ;
 - Un annuaire des marées couvrant la période de navigation ;
 - une carte marine détaillée de la zone de navigation (carte SHOM 7129L ou Navikayak [Pointe de Saint-Cast](#) et [Carte de Saint Briac](#))
 - Une godille avec sa dame de nage complète (il doit être possible de faire avancer le bateau à la godille) ;
 - Une VHF OBLIGATOIRE et en état de FONCTIONNEMENT.

Les équipements électroniques sont interdits à bord pendant le championnat (tablette GPS, compas électronique, appareil connecté tel que montre Apple Watch, téléphone portable, etc.). Ce point fera l'objet d'une attention particulière de la part du CT.

- 9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

- 10 EQUIPAGES**
Pendant le championnat l'équipage devra se composer de 2 personnes au moins et de 3 au plus. L'équipage devra comporter le même nombre de personnes et les mêmes pendant toute la durée du championnat.
- 11 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**
Le port de l'EFI est obligatoire en quittant le mouillage et jusqu'au retour au mouillage, ceci modifie la RCV 40.2.
- 12 LIEU**
12.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.
12.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.
- 13 LES PARCOURS**
Les parcours prévus sont les suivants :
 - 3 à 5 parcours construits type **Banane** (simple ou double)
 - 2 à 4 parcours côtiers
- 14 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15 CLASSEMENT**
15.2 Deux courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
15.3 Courses retirées
(a) **Quand moins de trois courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
(b) **Quand trois à cinq courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
(c) **Quand six courses ou plus** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 16 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
 - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones
- 17 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le **comité technique** ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 18 EMPLACEMENT**
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués conformément au règlement sportif de la FFV.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

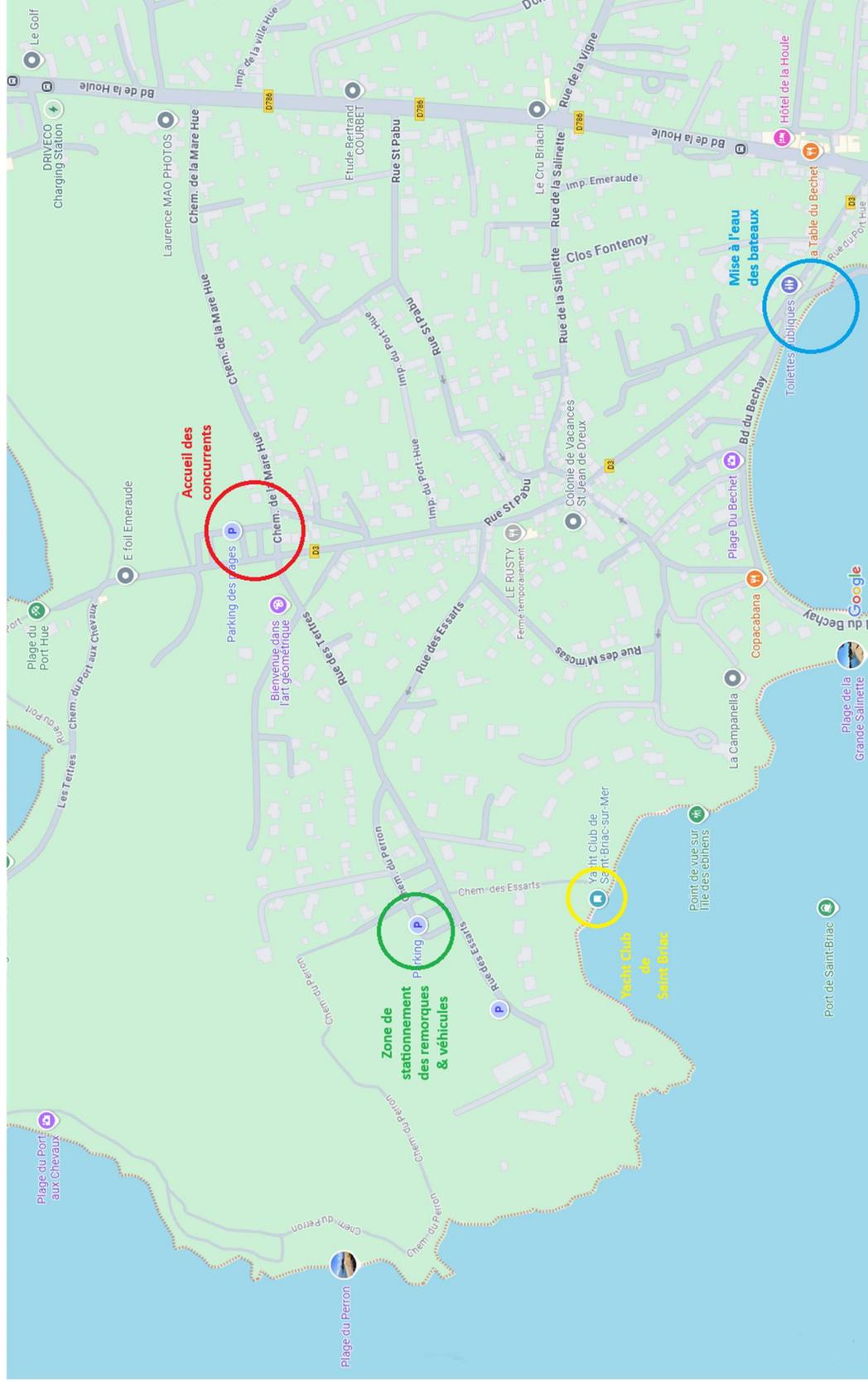
- Patrick Le Chevallier au 06 07 27 40 26 ou par email patrick1.le.chevalier@orange.fr
- Gaël Renault au 06 76 46 50 25 ou par email gael.renault@ycsb.fr

23 ARBITRES

Fonction	Nom
Président du Comité de Course	Yvon POUTRIQUET
Adjoint du Comité de Course	Hervé DESPRES
Président du Comité Technique	Gilles MARTIN
Présidente du Jury	Annick MARTIN
Adjoint du Jury	Patrick ALLAIRE



ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE – SAINT BRIAC SUR MER



ZONE INTERDITE

